



Commission permanente du jeudi 9 mars 2023

Avis sur les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat du SAGE Clain et du SAGE Creuse (n°4)

Grégory VOUHÉ, conseiller départemental de la Vienne :

« En préambule et avant de répondre aux remarques formulées, il est nécessaire de rappeler le contexte de l'étude et ses objectifs. À savoir un bassin en tension quantitative, classé par les pouvoirs publics en Zone de Répartition des Eaux depuis 30 ans. C'est-à-dire avec une insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins. Force est de constater qu'il n'y a pas d'évolution depuis 30 ans. Les objectifs sont donc de définir les volumes prélevables et de les répartir entre les usages. Et bien sûr d'ajuster les seuils de gestion de crise fixés dans les "arrêtés sécheresse" impliquant des restrictions d'usages.

Concernant **les marges d'incertitude du modèle**, celui-ci a en réalité été calé et validé aussi bien en débitimétrie qu'en piézométrie. Le rapport de phase 1 concernant le volet "Hydrologie", où l'on retrouve le calage du modèle, a été validé à l'unanimité par le bureau de la CLE du 23/03/2022. Les seuils de gestion et les volumes prélevables qui en découlent sont les valeurs qui présentent la meilleure robustesse en l'état actuel des données disponibles.

On relève par ailleurs que **l'impact sur les activités n'est pas étudié**, en omettant de rappeler qu'un cahier des charges a été rédigé en concertation avec les acteurs locaux. Or, ce cahier des charges ne prévoit aucune analyse des impacts socio-économiques. De fait, cette analyse ne fait donc pas partie de l'étude. Mais une fois l'étude validée, ce travail pour rechercher des solutions visant à accompagner les acteurs du territoire pour respecter les volumes prélevables à l'horizon 2027 pourra naturellement être engagé.

Concernant **la prétendue absence de pédagogie**, alors oui, s'agissant de sujets techniques, il est nécessaire d'y faire référence à un moment donné dans les présentations pour assurer les prises de décisions éclairées.

Comment parler par ailleurs d'**absence de concertation avec les acteurs du territoire**, sachant qu'il y a eu en réalité 2 consultations électroniques, 9 comités techniques, 4 bureaux de CLE, 2 CLE, plus de 320 contributions écrites qui ont reçu des réponses de bureaux d'études. Sans parler des nombreux échanges avec les experts, notamment pour valider les méthodologies.

Sachant que la formulation d'hypothèses est un "classique" sur ce type d'étude, je passe sur les **données techniques questionnées conduisant, soi-disant, à des scénarios incertains**. Quant aux 3 scénarios, ils sont toujours en cours de discussion.

En résumé, on ne s'y prendrait pas autrement pour jeter le discrédit sur une étude sans même en attendre les résultats. Et pour quoi faire, sinon préparer le terrain pour venir nous dire demain que l'on conteste les résultats et qu'on n'en tiendra pas compte. Chers collègues, il s'agit incontestablement d'un avis "à charge" qui fait l'impasse sur tout le progrès apporté par cette étude et toute la connaissance inédite obtenue.

Il ne nous appartient pas, à nous élus, de nous prononcer de la sorte. Et encore moins à ce stade. Vous l'aurez compris, nous sommes absolument contre cet avis, contre ce procédé. »



Florence HARRIS, conseillère départementale de la Vienne :

« Vous tentez de discréditer cette étude et vous pointez les conséquences socio-économiques. C'est que vous avez bien conscience (comme tout le monde qui voit le niveau des rivières) qu'il va falloir utiliser bien moins d'eau. Le préfet de la Vienne avait lui-même reconnu que "dans certains secteurs, cela revient à arrêter l'irrigation".

Donc nous avons raison depuis le début : **il y a urgence à faire un autre partage de l'eau** à partir de l'état de la ressource et en priorisant l'eau potable et les milieux.

Nous, élus, collectivités, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, producteurs d'eau potable, EPTB, syndicats de rivières, syndicat agricole avons raison de demander **l'élaboration d'un véritable PTGE**. Et c'est dans le cadre de ce PTGE que devrait figurer une étude socio-économique.

Nous avons raison de demander à ce que l'argent public soit utilisé pour **accompagner les agriculteurs à affronter le changement de modèle**.

Le département prend un très grand risque à s'entêter à servir la tentative de sauvegarde des profits de quelques-uns contre l'eau potable, les milieux, et les petits irriguants qui ne pourront plus arroser...

Il est encore temps de se remettre au service de **l'intérêt général**. »